



# Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

## Séance du 25 avril 2014

Convocation du C.M. : 18/04/2014  
Affichage : 05/05/2014

Le vendredi 25 avril 2014 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Étaient présents** : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, MM. Claude LABORDE, Maurice RAYER, Mmes Isabelle CANTY, Jocelyne ISSARTIAL, Servanne JAKUBOWSKI, Régine JACQUEMIN, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Yannick ROULEAU

**Absents excusés** : Mme Julie FONTENEAU, M. Éric LECOMTE

Mme Julie FONTENEAU et M. Éric LECOMTE ont donné respectivement procuration de vote à Mme Isabelle CANTY et à M. Claude LABORDE

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle CANTY

### ☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

#### **Présentation de l'avant-projet chiffré – Décision du conseil**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2013, l'étude financière faisait apparaître un déficit de 150 000 €. Le Conseil municipal avait alors donné son accord pour

- engager les travaux d'aménagement du lotissement
- collaborer avec Sarthe Habitat pour réaliser 5 logements locatifs.

Au cours d'une réunion de travail du 16 avril 2014 en présence de Sarthe Habitat et d'IRPL, l'avant-projet a été présenté avec un déficit de 250 000 € : ce fût un désaccord de l'ensemble de la commission présente.

Le maître d'œuvre a revu sa copie et une nouvelle étude financière a été présentée annonçant un déficit de 179 800 € (se rapprochant de la première étude de faisabilité).

La prochaine réunion de travail est prévue : mardi 20 mai à 9h30.

M. le Maire propose au conseil de donner son accord pour la poursuite des études (phase projet) et pour le dépôt du permis d'aménager dans l'attente de nouveaux éléments, notamment l'étude géotechnique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**émet** un avis favorable à la poursuite des études (phase projet) et pour le dépôt du permis d'aménager dans l'attente de nouveaux éléments, notamment l'étude géotechnique.

#### **Etude géotechnique : choix du prestataire**

M. le Maire explique au conseil qu'une étude de sol est nécessaire avec réalisation de 3 sondages, essais en laboratoire et présentation de l'étude en mairie. Un planning d'étude est demandé également. Le but est de définir les structures de voirie envisageables.

3 sociétés ont été contactées par mail.

Au vu des offres proposées, M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante du bureau d'études ICSEO situé à Tigy (45510) 1 allée des Brémaillles, pour un montant de prestations de 1 240.00 € HT, soit 1 488.00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**porte** son choix sur le bureau d'études ICSEO pour un montant de 1 240.00 € HT,

**autorise** M. le Maire à signer la proposition technique et financière correspondante.

## Présentation et vote du budget annexe 2014

Rapport présenté par Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**vote** le budget annexe 2014 du lotissement communal « Le Chêne Galon », à savoir :

- section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **465 130.00 €**
- section d'investissement équilibrée à hauteur de **465 130.00 €**.

## 🔧 Réhabilitation de la bibliothèque communale

### Attribution des lots du marché aux entreprises

M. le Maire rappelle que le marché à procédure adaptée a été lancé sur le portail dématérialisé du Conseil Général le 12 mars 2014. La date de remise des offres a été fixée le 2 avril 2014 à 12 h au plus tard. L'ouverture des plis avec la commission d'appels d'offres s'est tenue le jeudi 3 avril 2014. Le mardi 22 avril 2014, le cabinet d'architecture A3 DESS a présenté l'analyse des offres.

*Isabelle et Jérémie CANTY signalent que le maître d'œuvre n'a pas intégré suffisamment le critère technique dans la notation des entreprises lors de l'analyse des offres.*

La commission d'appels d'offres propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de chaque lot pour les entreprises suivantes :

### Réhabilitation de la bibliothèque communale – Récapitulatif des offres

N° lot	Lot	Estimation	Entreprise	Offre de base	Options	Coût options	Offre + options HT
1	Gros œuvre démolition aménagements extérieurs	47 900,00 €	<b>GARNIER- LEFEBVRE</b> 72320 VIBRAYE	<b>47 940,00 €</b>	1- démolition quille cheminée pt bâtiment 2- démolition quilles gd bâtiment 3-condamnation accès cave	295,00 € 885,00 € 981,00 €	<b>50 100,00 €</b>
2	Couverture	12 500,00 €	<b>DORIZE</b> 72700 PRUILLÉ LE CHÉTIF	<b>11 312,56 €</b>	1- gouttières et bas de pente de couverture du gd bâtiment	4 445,08 €	<b>15 757 ,64 €</b>
3	Menuiseries extérieures aluminium	24 800,00 €	<b>SPBM</b> 72610 ARÇONNAY	<b>26 706,00 €</b>			<b>26 706,00 €</b>
4	Menuiseries intérieures bois	12 000,00 €	<b>AS MENUISERIE</b> 72230 MULSANNE	<b>8 909,30 €</b>	1-remplacement anti-pinces doigts à l'école	283,50 €	<b>9 192,80 €</b>
5	Plâtrerie – cloisons sèches	12 800,00 €	<b>LETOURNEUX</b> 41170 MONDOUBLEAU	<b>13 541,90 €</b>			<b>13 541,90 €</b>
6	Plafonds suspendus	4 700,00 €	<b>ISOL'TECH</b> 72700 SPAY	<b>3 843,03 €</b>			<b>3 843,03 €</b>
7	Peinture ravalements extérieurs	20 000,00 €	<b>DENORMANDIE</b> 72400 LA FERTÉ BERNARD	<b>15 142,90 €</b>			<b>15 142,90 €</b>
8	Carrelage – faïence	4 900,00 €	<b>LANGLAIS</b> 72230 MULSANNE	<b>4 618,94 €</b>			<b>4 618,94 €</b>

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

☎ 02.43.93.40.12 / Fax 02.43.71.78.10 / E-mail : mairie@sceaux-sur-huisne.fr

Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h

9	Plomberie sanitaires chauffage	12 600,00 €	<b>TARAULT</b> 72400 LA FERTÉ BERNARD	<b>12 993,28 €</b>		<b>12 993,28 €</b>
10	Electricité ventilation	20 800,00 €	<b>CBL</b> 72230 ARNAGE	<b>21 363,59 €</b>		<b>21 363,59 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>173 000,00 €</b>		<b>166 371,50 €</b>		<b>173 260,08 €</b>

Après en avoir délibéré et après vote à main levée, 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

**attribue** le marché aux entreprises citées ci-dessus,  
**autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 – Opération n° 75 : Réhabilitation de la bibliothèque communale – art. 2313 pour un montant de 249 027 €.

### ***Demande de subvention régionale au titre de la réhabilitation énergétique***

M. le Maire rappelle que la Région alloue des aides directes au titre de la réhabilitation énergétique des bâtiments publics. Cette aide est cumulable avec l'aide du nouveau contrat régional.

Dans le cadre de la subvention régionale au titre de la réhabilitation énergétique, le projet susceptible d'être éligible est la réhabilitation de la bibliothèque communale 20 avenue du Général de Gaulle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**adopte** le projet précité,

**décide** de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montants</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	90 360 €
<b>Subvention régionale au titre de la réhabilitation énergétique</b>	8 000 €
DETR 2013	32 400 €
Fonds de concours 2013	12 500 €
NCR 2014	30 000 €
<b>Montant des travaux HT</b>	<b>173 260 €</b>

Le conseil municipal :

**autorise** M. le Maire à déposer une demande de subvention régionale au titre de la réhabilitation énergétique,

**atteste** de la réalisation de l'audit thermique et énergétique,

**atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

**atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **👉 Rénovation de l'éclairage public – rues diverses**

### **Présentation du projet**

M. le Maire présente au conseil le projet d'implantation des lampadaires dans les diverses rues.

Le projet, inscrit dans le programme aux élections, concerne le remplacement des éclairages type « boules » à lampes à vapeur de mercure. Les directives européennes interdisent la mise sur le marché de ce type dès 2015.

C'est l'occasion de s'orienter vers les éclairages économiques type à « leds ». 40 lampadaires sont concernés. (rues Jean Moulin, impasse de la Croix, rue de la Taille, impasse des Chênes, allée des Acacias, impasse des Merisiers).

La rue de l'école et la rue St Eloi ne sont pas concernées pour le moment (Les effacements des réseaux sont à prévoir).

L'opération a été inscrite au budget d'investissement 2014 pour un montant de 50 000 € TTC.

La commission « travaux » se réunira pour définir le type de lampadaires qui pourra être intégré dans l'appel d'offres avec variantes possibles.

L'éligibilité du projet dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sera examinée.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2014**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014, le projet susceptible d'être éligible est la rénovation de l'éclairage public – rues diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**adopte** le projet précité,

**décide** de solliciter le concours de l'Etat

**arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants
Maître d'ouvrage	33 600 €
DETR 2014 (20 %)	8 400 €
Montant des travaux H.T.	42 000 €

Le conseil municipal :

- **autorise** M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2014,
- **atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **Voirie communale**

### **Entretien annuel des chaussées au PATA (point-à-temps-automatique) – choix de l'entreprise**

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de réaliser l'entretien préventif des voies communales (6 kms) à l'émulsion de bitume et de gravillons : la quantité estimée est de 3 tonnes.

M. le Maire présente le tableau des entreprises consultées :

3 sociétés ont été contactées par mail le 7 avril 2014 avec remise des plis pour le 23 avril 2014.

M. le Maire propose au conseil de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise H.R.C. située au Mans 20 avenue Georges Auric pour un montant de prestations de 2 880.00 € HT, soit 3 456.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**choisit** l'offre de H.R.C pour un montant de **2 880.00 € HT**,

**autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

## **Désignation des référents**

La Préfecture sollicite toutes les communes pour avoir des référents dans différents domaines d'intervention, outre le maire.

### **Désignation du référent « Défense »**

La Préfecture a besoin d'un référent « défense » dans chaque commune. En matière de défense, il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

C'est une mission que M. le Maire a confiée à M. Maurice RAYER, 4<sup>ème</sup> adjoint, dans le cadre des délégations de fonction, lors de l'installation du conseil municipal du 28 mars 2014.

M. le Maire propose de désigner M. Maurice RAYER et demande si d'autres candidats se présentent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**désigne** M. Maurice RAYER, comme référent « Défense ».

### **Désignation du référent « Sécurité civile »**

En cas de catastrophe ou de crise, la Préfecture requiert un interlocuteur privilégié outre le maire dans chaque commune.

Au cours du dernier mandat, M. Didier LOUVEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, a été désigné comme référent « Sécurité civile ». M. le Maire propose de désigner à nouveau M. Didier LOUVEAU et demande si d'autres candidats se présentent.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

**désigne** M. Didier LOUVEAU, comme référent « Sécurité civile ».

### **Désignation du référent « Sécurité routière »**

M. le Maire explique au conseil le rôle du référent « Sécurité routière ».

Considérant les délégations de fonction confiées à M. Maurice RAYER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, par arrêté du 2 avril 2014, notamment en termes de sécurité, M. le Maire propose de désigner M. Maurice RAYER et demande si d'autres candidats se présentent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**désigne** M. Maurice RAYER, comme référent « Sécurité routière ».

### **Désignation du référent « SAGE »**

M. le maire explique le rôle du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il concerne pour notre commune les bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval.

**Son rôle :** c'est un outil créé dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992. Il fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'objectif est de satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles aux milieux aquatiques.

La commune n'étant pas représentée au sein de la CLE (commission Locale de l'Eau) dont la composition est fixée par arrêté préfectoral, elle doit désigner un référent SAGE au sein de son conseil municipal.

- Il sera l'interlocuteur privilégié auprès de la CLE.
- Il sera invité aux diverses réunions
- Il sera destinataire des informations relatives à l'actualité de la gestion de l'eau du bassin versant.

M. le Maire suggère de choisir un candidat qui ait la fibre écologique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**désigne** M. Éric DESCOMBES, comme référent « SAGE » de la commune.

## **👉 CNAS (Comité National d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales)**

M. le Maire explique au conseil le rôle du CNAS qui confère au personnel communal différents avantages : allègement des frais de transports, aides au logement, chèques-vacances, facilités de départs en vacances, - assistance pour toutes informations d'ordre juridique, ...

### **Désignation de deux déléguées**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner deux délégués (un élu et un agent) pour représenter la commune au sein des instances du CNAS, pendant le mandat 2014 à 2020,

Lors du précédent mandat, la déléguée des élus était Melle Marie- Line TISON, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire et la déléguée des agents était Mme Catherine BACHELIER, attachée territoriale. M. le Maire propose de reconduire ces 2 personnes dans leur fonction, du fait de leur proximité et des contacts réguliers avec les agents de la commune.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

**désigne** Melle Marie-Line TISON, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, comme déléguée des élus et **désigne** Mme Catherine BACHELIER, attachée territoriale, comme déléguée des agents, afin de siéger à l'assemblée départementale annuelle,

**valide** la charte de l'action sociale.

M. le Maire informe le conseil qu'il désigne Mme Catherine BACHELIER comme correspondante afin d'assurer le lien entre le personnel et le CNAS.

## Information

**L'installation du comité syndical du SAEP de Dollon** a eu lieu vendredi 25 avril en matinée : M. PITARD a été reconduit dans ses fonctions de président. M. le Maire a été élu membre du Bureau.

Etant le plus jeune, M. Jérémie CANTY, conseiller municipal, a rempli les fonctions de secrétaire de séance et d'assesseur.

**Les budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles** ont été adoptés mercredi 23 avril.

**Le site internet** de la commune est cours d'activation.

**Banquet du 8 mai** : Melle Marie-Line TISON, adjointe, enregistre les inscriptions et explique l'organisation de cette journée.

**Commission des impôts directs** : M. le Maire demande au conseil si des candidats sont intéressés pour participer à cette commission : MM. **Roger-Jean Bealay, Maurice Rayer, Didier Louveau** proposent leur candidature.

**CCHS** : Dorénavant, les commissions communautaires sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux. Des séances d'information sur ces commissions sont proposées.

## Questions diverses

Mme Régine JACQUEMIN, conseillère municipale, informe qu'une plaque d'égout est cassée au niveau du 3 rue de la Taille et présente un risque pour les piétons.

## Agenda du maire et des adjoints

Réunion des adjoints le mercredi

- Lundi 28 avril à 18h30 : Réunion concernant l'attribution des fonds de concours à La Chapelle du Bois (rénovation de l'éclairage public)
- Mardi 29 avril à 20h00 : Conseil communautaire à Sceaux sur Huisne
- Lundi 5 mai à 18h00 : Le Conseil Général réunit les associations et les maires à Tuffé.
- Jeudi 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945 à 10h30 sur la place de la mairie
- Lundi 19 mai : Réunion toute la journée en mairie avec le centre de gestion pour mise en place du document unique afin d'identifier les risques professionnels
- Mardi 2 mai à 9h30 : Réunion pour le lotissement
- Jeudi 22 mai : Réunion pour la mise en place du document unique en matinée avec le personnel sur leurs lieux de travail
- Dimanche 25 mai : Élections européennes
- ■ M. le Maire signale qu'il sera absent quelques jours en mai notamment pour la semaine du 12 mai

**Prochaine réunion de conseil : Jeudi 22 mai 2014 à 20h30**

**La séance est levée à 22h15**